Objekttyp:	Miscellaneous
Zeitschrift:	Bulletin technique de la Suisse romande
Band (Jahr):	51 (1925)
Heft 12	

### Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

23.05.2024

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

des bateaux. M. Cornaz a exposé les éléments de cette méthode de calcul de la « Stabilité des bateaux à vapeur » dans le numéro du 25 janvier 1909 du Bulletin technique.

Aussi était-il très souvent consulté comme expert par les autres compagnies de navigation des lacs suisses.

L'Association d'Entreprises Suisses de Navigation et le Département fédéral des Chemins de fer le chargèrent de l'établissement des normes pour la construction des bateaux destinés à nos lacs suisses.

Sa compétence en matière de chaudières l'avait fait appeler à siéger au Comité de la Société des Propriétaires de chaudières à vapeur. Il fut également président de l'Association d'En-

treprises de Transports pour l'achat des charbons et au moment de sa mort il en était encore le vice-président. Il faisait aussi partie de la Commission fédérale de l'Economie Hydraulique.

C'était un grand travailleur, mais ses septante et une années commençaient à lui peser: aussi lorsqu'en janvier dernier il fut atteint par la grippe il n'eut pas la force de reprendre le dessus. La mort récente de ses deux derniers frères et l'incendie du bateau Bonivard, ce vieux serviteur de la Compagnie, lui causèrent des émotions qui contribuèrent certainement à hâter sa fin.

Il s'est endormi le 7 mai à la suite d'une faiblesse cardiaque.

# SOCIÉTÉS

Assemblées générales de l'« Association suisse des Electriciens » et de l' «Union des Centrales suisses d'électricité ».

Lausanne aura le privilège de recevoir ces deux Associations qui y tiendront leurs assemblées générales annuelles le 13 et le 14 de ce mois.

Les manifestations (banquets, promenade sur le lac, excursions techniques) qui accompagneront ces assemblées ont été organisées par un comité local, composé de MM. A. de Montmollin, ingénieur, chef du Service de l'électricité de la Commune de Lausanne; G. Nicole, directeur de la Cie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe; R. Schmidt, directeur de la Société l'Energie de l'Ouest-Suisse.

A l'assemblée de l'U. C. S., le 13 juin, à 15 heures, au palais de Rumine, M. L. Martenet, directeur du Service de l'électricité de Neuchâtel, parlera de la « Tarification multiple et ses applications » et à l'assemblée de l'A. S. E., le 14 juin, à 9 h. 30, au palais de Rumine, M. F.-J. Rutgers, ingénieur, fera une conférence sur «Beobachtung elektrischer Störungen, wie Windungsschluss und dergleichen, unter Benützung von Hochfrequenzerscheinungen ».

Le 15 et le 16 juin, excursions techniques, en deux groupes, l'un visitant les usines de la Cie des Forces de Joux, l'autre, les installations de Barberine.

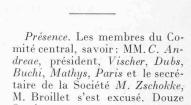
# Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués tenue le 4 avril 1925, à 14 h. 45, au restaurant «Bürgerhaus», à Berne.

#### ORDRE DU JOUR :

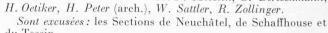
- 1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30 août 1924 à Filisur (Bauzeitung, année  $84^{\rm me}$ , page 187 à page 200; Bulletin,  $50^{\rm me}$  année, page 322; Rivista, anno  $13^{\rm mo}$ , pag. 123).
- 2. Rapport de gestion de l'année 1924.
- 3. Comptes pour l'exercice 1924.
  - 4. Budget pour l'exercice 1925. 5. Annexe aux normes No 132 et No 135 (installations sanitaires et installations de chauffages centraux).
  - 6. Propositions des Sections.
  - 7. Divers. (Principes à observer dans l'organisation des Concours d'architecture Nº 101; commissions illicites, etc.)



Sections sont représentées par

43 délégués, savoir :

Argovie: K. Burkard, H. Herzog; Bâle: A. Linder, H. Baur, Ch. Blass, C. Leisinger; Berne: E. Ziegler, A. Hartmann, F. Hubner, W. Hünerwadel, E. Muller, Th. Nager, F. Steiner, H. Walliser; Fribourg: L. Hertling; Genève: F. Fulpius, M. Bré-mond, R. Maillart; Grisons: H. de Gugelberg; Saint-Gall: W. Grimm, H. Hugentobler; Thurgovie: J. Baumgartner; Vaud: H. Demierre, A. Dumas; Waldstätte: G. Bäumlin, C. Griot, M. Messer; Winterthur: P. Ostertag, R. Rittmeyer; Zurich: A. Walther, J.-A. Arter, Fr. Bäschlin, O. Cattani, Ed. Diserens, C. Jegher, G. Korrodi, P. Lincke,



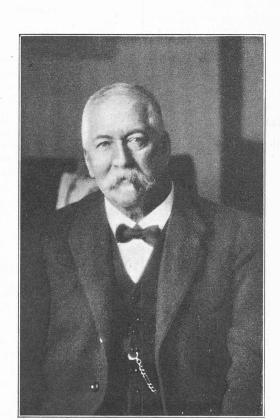
Présidence: M. le professeur C. Andreae; Protocole : M. Zschokke, ing., secrétaire.

Le président ouvre la séance peu après 15 heures. Il déclare que les comptes et le budget ayant été approuvés par votation écrite pour les deux exercices annuels précédents, le Comité central a désiré cette fois-ci une discussion verbale en assemblée des délégués.

M.-P. Misslin, S. Bertschmann, H. Oetiker, H. Peter (arch.), W. Sattler, R. Zollinger.

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30 août 1924

devant être formulées dans l'espace d'un mois, »



MAURICE CORNAZ.

à Filisur. La Section de Berne demande, par motion écrite, que le dernier alinéa du tractandum 5 soit complété comme suit : « Les normes de jaugeage sont approuvées à l'unanimité par scrutin ouvert, sous réserve d'une mise au point rédactionnelle possible par la Section de Bâle et d'éventuelles corrections de la matière même de la part de la Section de Berne, ces observations